



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24	<p>L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026</p>
Excusés : 1	
1 pouvoir	
Absents : 0	
Votants : 25	
En exercice : 25	
<p>-----</p> <p>Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,</p> <p>Le <u>04/03/2026</u></p> <p>Publiée, le <u>05/03/2026</u></p> <p>Notifiée, le</p>	
Délibération n°260303.17	FINANCES Autorisation de programme AP/CP2025_01 - Réhabilitation de l'Eglise

Par délibération n° 25.2.08 du 25 mars 2025, le conseil Municipal a voté l'autorisation de programme (AP) n° 25_01 – Réhabilitation de l'Eglise.

Conformément au règlement financier le montant des crédits de paiement ouverts au titre d'un exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice. Ces crédits de paiement ne peuvent faire l'objet de reports.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

L'échéancier des crédits de paiement est présenté dans le tableau ci-après.

Il est proposé de se prononcer sur la modification des AP/CP et d'approuver l'ajustement proposé :

AP/CP initiale :

N° AP/CP	Intitulé	Montant de l'autorisation de programme	CP 2025 prévisionnels	CP 2026 prévisionnels
25_01	Réhabilitation de l'Eglise	708 998 €	350 214 €	358 784 €

Nouvelle proposition :

N° AP/CP	Intitulé	AP	CREDITS DE PAIEMENT				
			CP BP 2025	Révision CP DMI 2025	CP 2025	CP 2025 Réalisés	CP 2026
25_01	Réhabilitation de l'église	708 998 €	350 214 €	233 784 €	583 998 €	336 929 €	358 784 €
	CFU 2025	708 998 €	350 214 €	233 784 €	583 998 €	336 929 €	358 784 €
	Révision 2026						13 284 €
	BP 2026	708 998 €				336 929 €	372 068 €
					CP TOTAL		708 998 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-2 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier, article 4 ;

Considérant la présentation en commission des finances du 11 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

- ▶ **ACCEPTÉ** le bilan annuel d'exécution des AP/CP tel que présenté ;
- ▶ **APPROUVE** les ajustements des AP/CP tels qu'exposés ci-dessus ;
- ▶ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en conséquence au budget de la commune.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

